



Syndicat National des Personnels de  
l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
*Section Ain/Rhône*

Déclaration préliminaire  
CSA Territorial Ain / Rhône  
du 25 avril 2023

**Le Communiqué de presse de l'intersyndicale nationale contre la réforme de la retraite a annoncé, lundi 17 avril 2023, sans équivoque, que toutes les organisations syndicales appelaient à boycotter les réunions de travail avec l'exécutif et les instances dites de dialogue social.**

**Le SNPES-PJJ/FSU a pris sa place depuis le début de la mobilisation dans ce mouvement historique et a acté de ne plus se rendre aux réunions prévues à l'agenda social à la PJJ jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2023.**

**La page de cette réforme des retraites, injuste et brutale, n'est pas tournée. Monsieur Macron et son gouvernement restent totalement sourds et aveugles au mouvement social d'ampleur qui s'oppose à ces changements depuis plus de trois mois. Nous sommes des millions de salarié.es du privé et de fonctionnaires, à contester et à refuser cette réforme, d'autres choix sont possibles.**

**Par conséquent, le SNPES-PJJ/FSU, en tant qu'organisation syndicale, refuse de discuter d'autres sujets que le recul de l'âge de la retraite à 64 ans et l'allongement des durées de cotisations dans les instances officielles.**

**Nous invitons tou.tes les professionnel.les à rejoindre les rassemblements, à participer aux actions qui s'organisent dans nombre de villes et participer massivement aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai pour continuer à s'opposer à cette loi, jusqu'à son abrogation.**

**La section Ain/Rhône du SNPES-PJJ/FSU attend également une réaction de la Direction Territoriale Ain/Rhône concernant les difficultés rencontrées par nos collègues de l'UEHC de Collonges, sur lesquelles elles sont alertées depuis plusieurs mois. Les pressions, les menaces, le harcèlement n'ont pas leur place dans nos équipes, entre professionnels, titulaires ou contractuels. Les missionnements et les arrêts maladie ne peuvent être que des solutions temporaires que les agents subissent. Nous exigeons qu'ils puissent exercer sereinement et que leur sécurité soit pleinement assurée par leur hiérarchie, Responsable d'Unité, Directeur de Service ou Directeur Territorial.**